

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE EN BASSE-LOIRE

Niveau de recommandation et d'information
Observations aujourd'hui **4 août 2007**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Communiqué du
04 08 07 15h30

Dépassement du niveau de recommandation et d'information

Dans le secteur de Basse-Loire, Air Pays de la Loire enregistre actuellement une forte concentration de dioxyde de soufre dans l'air. Le seuil de recommandation et d'information fixé à 300 microgrammes par m³ d'air en moyenne sur une heure, a été dépassé.

Zone concernée et concentrations :

>commune de Donges : 307 à 13h45

Autres zones de la région :

NB : Les concentrations de pollution sont exprimées en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³).

Depuis la création du dispositif de surveillance dans les Pays de la Loire, la concentration maximale de dioxyde de soufre a atteint **1 376** microgrammes par m³ en **février 2003**.

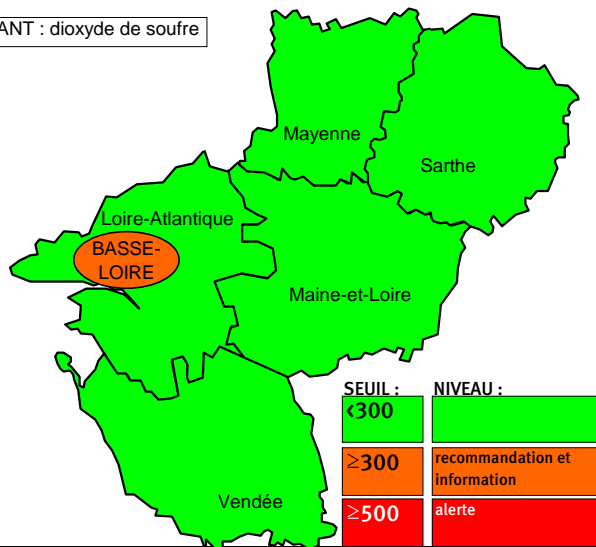
Origine de la pollution

Cette hausse de pollution soufrée est liée aux rejets atmosphériques de la raffinerie de pétrole **Total France de Donges**.

Une procédure de réduction temporaire des émissions de dioxyde de soufre de la raffinerie a été activée pour limiter l'ampleur et la durée de cette pointe de pollution.

carte de vigilance du 04 08 07 15h30

POLLUANT : dioxyde de soufre



• Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion, pour lesquels il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Pour plus d'informations : Air santé : 02 41 35 55 35

• Définition du seuil

Le seuil de recommandation et d'information est défini par le décret 98-360 du 6 mai 1998 modifié, comme un niveau de pollution atmosphérique au delà duquel la concentration en polluants a des effets limités et transitoires sur la santé de catégories de la population particulièrement sensibles en cas d'exposition de courte durée.

• Le dioxyde de soufre en bref

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, du chauffage et des transports. Les procédés de raffinage de pétrole rejettent aussi des produits soufrés. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Relayez cette information

fiche réflexe disponible sur www.airpl.org

Pour plus d'informations :



[Moyennes horaires de dioxyde de soufre \(graphiques, tableaux\)](#)

[Généralités sur le dioxyde de soufre](#)

DRIRE

PAYS DE LA LOIRE

Contact presse

Nathalie Le Calvez

02 51 85 81 90

nathalie.le-calvez@emn.fr

Pour tout abonnement / désabonnement :

Connectez-vous à www.airpl.org/mailling/mailling_ident.asp

ou envoyez un message à webmanager@airpl.org

**PICS DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE
AMELIORATION DU DISPOSITIF D'INFORMATION DU PUBLIC**

Depuis 1983, un dispositif d'alerte est mis en place autour de la raffinerie de Donges afin de détecter les pointes de pollution par le dioxyde de soufre et de mettre en œuvre, le cas échéant, des mesures de réduction des émissions de la raffinerie permettant de limiter l'ampleur et la durée des pointes de pollution.

Les conditions météorologiques exceptionnelles d'août 2003, à l'origine de concentrations record d'ozone dans l'air ambiant, ont conduit à l'élaboration, par le ministère de l'écologie et du développement durable, d'un « Plan air » visant à renforcer les actions de réduction des émissions de polluants et à améliorer l'information de la population lors des pics de pollution.

Dans ce cadre, un dispositif plus performant d'information du public en cas de pic de pollution a été élaboré dans les Pays de la Loire. Ce dispositif, opérationnel depuis l'été 2004, est décrit dans le document « Modalités pratiques d'information du public en cas d'épisode de pollution atmosphérique », disponible sur le site internet de la DRIRE Pays de la Loire (<http://www.pays-de-la-loire.drire.gouv.fr>).

En particulier, conformément aux orientations du plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) des Pays de la Loire et du projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Nantes - Saint-Nazaire, l'information du public en temps réel, déjà mise en œuvre dans les principales agglomérations de la région (Nantes, Saint-Nazaire, Le Mans, Angers, Cholet, Laval, La Roche-sur-Yon) a été étendue au secteur industriel de la Basse-Loire. Des messages d'information et de recommandation sont ainsi diffusés depuis l'été 2004 en cas de pics de pollution au dioxyde de soufre liés à l'activité de la raffinerie Total de Donges, en complément des informations diffusées sur le site internet (<http://www.airpl.org>) et dans le bulletin mensuel du réseau de surveillance Air Pays de la Loire.

***Basse-Loire - Pollution au dioxyde de soufre
Nombre de journées de dépassement des seuils d'information et d'alerte***

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (au 14/6)
Seuil de recommandation et d'information (300 µg/m ³ en moyenne horaire)	40	23	19	36	39	20	17	14	10
Seuil d'alerte (500 µg/m ³ en moyenne sur 3 heures consécutives)	1	0	1	0	2	1	0	0	0

Contact : DRIRE Pays de la Loire
Service communication
Tél. : 02.51.85.81.90